

Arr t s de Protection de Biotope en Picardie

« Cavit  du Bois de Milly Fief »   Beauval (80)

Situation g ographique

Le site prot g  d'environ 3,3 ha de la « Cavit  du Bois de Milly Fief » se situe sur la commune de Beauval,   quelques kilom tres de la fronti re entre les d partements de la Somme et du Nord et   5 km au sud de Doullens. Il est bord    l'ouest par la N25. Le site b n ficie d'un Arr t  de Protection de Biotope depuis le 15 Juin 2006.

L'exploitation de craie phosphat e

Depuis le milieu du XIX^{ me} si cle, plusieurs  tudes g ologiques ont  t  r alis es au niveau de la carri re de Beauval. Elle est constitu e de diverses couches de craies de la p riode g ologique Coniacien-Santonien (craie blanche) et de craies du Campanien. Les premi res contiennent divers organismes (Belemnites, Echinides, Bivalves, ...) et foraminif res fossiles. Les secondes  galement appel es craies   B lemnitelles constituent la craie phosphat e.

La nature de la craie et la d couverte de phosphates attirent la convoitise des industriels d s la fin du XIX^{ me} si cle. Des poches de sables phosphat s sont d'abord d couvertes   quelques m tres sous le sol puis commence l'exploitation des gisements. L'activit  d'extraction de phosphate est alors en plein essor et contribue au d veloppement  conomique local. Les phosphates sont essentiellement utilis s pour l'amendement agricole. Les gisements s' puisent progressivement et l'exploitation s'arr te jusqu'en 1973. Il ne reste aujourd'hui de l'exploitation du phosphate de chaux, que des carri res   ciel ouvert, des bassins de d cantation et d'anciens souterrains issus des premi res exploitations par galeries. Une seule exploitation perdure et est tr s r glement e.

Milieu naturel



L'exploitation du site a g n r  un grand cirque d'environ 100   120 m, sur un d nivel  de 45m. Le site fait partie de la Zone Naturelle d'Int r t Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n  [80PON117](#) (Cavit  souterraine et carri res de Beauval). Le milieu environnant le site est bois , et est constitu  de paysages de type lande, fourr s et pelouses, bosquets, friches, ...

La cavit  souterraine principale est relativement  tendue. On y p n tre par une seule ouverture presque compl tement obstru e par comblement naturel. Cette cavit  poss de deux niveaux topographiques avec une dizaine de salles. Une autre cavit , beaucoup plus petite que la pr c dente, est situ e   proximit  de l'entr e principale.

Faune



Le site est principalement étudié pour la présence de Chiroptères. Au moins cinq espèces de chauves-souris fréquentent le site en période d'hibernation avec un peuplement d'environ une trentaine à une soixantaine d'individus. Toutes les espèces présentent des mesures de protection à l'échelle nationale. Deux espèces sont inscrites à l'annexe II Directive européenne "Habitats". Il s'agit du Vespertilion de Bechstein et du Vespertilion à oreilles échanquées. Les souterrains abritent l'une des plus importantes colonies d'hibernation de cette espèce en Picardie. Les autres espèces sont le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion de Natterer et le Vespertilion à moustache. De nombreuses menaces de disparition des chiroptères existent en Picardie, en raison de la disparition ou destruction des sites de reproduction et d'hibernation. C'est ce qui a motivé la proposition de classement en APB de ce site. D'autres espèces animales (Oiseaux, Reptiles et Mammifères) sont également décrites sur le site ou à proximité



Gestion du site

Le site bénéficie de mesures particulières de protection des chiroptères. La mise en place d'action d'aménagements des entrées des cavités a été confiée au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Le CSNP intervient au travers d'une convention et est également chargé d'effectuer la surveillance, le suivi scientifique et la valorisation du site auprès du public. Des panneaux d'information ont été installés au niveau de certaines entrées de cavités.

Réglementation

Afin de prévenir l'altération de l'écosystème souterrain et des biotopes qui le composent, il est interdit de pénétrer dans les parties souterraines (à l'exception des personnes chargées du suivi des chiroptères) et d'utiliser des moyens d'éclairage de type acétylène. Toute opération d'ouverture ou de création de nouvelles entrées, l'obstruction d'entrées existantes, l'allumage de feu, l'utilisation d'explosifs, l'abandon de produits nocifs (composés chimiques, détritiques) pour l'environnement sont formellement interdits. L'exploitation de mine et de carrière n'est pas autorisée. Les activités de recherche minière sont soumises à autorisation préfectorale.

Renseignements



Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

DIREN de Picardie
Cité administrative - 56, rue Jules Barni
80 040 Amiens Cedex
Tel : 03 22 82 90 40 - Fax : 03 22 97 97 89
www.picardie.ecologie.gouv.fr
diren@picardie.ecologie.gouv.fr

Plan de situation

